

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2010

I. FINANCES

1. Débat sur les orientations budgétaires pour 2010

Le Président expose à l'assemblée les principales orientations du budget prévu pour 2010, dont les éléments sont décrits en annexe.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de cette présentation.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

AGREGATS FINANCIERS

I – Résultats 2009

Je rappellerai tout d'abord brièvement les chiffres issus de l'exécution du budget 2009

Sous réserve du rapprochement avec les comptes de gestion du trésorier public, les comptes 2009 devraient se solder comme suit :

			prévu	réalisé
PRINCIPAL	Investissement	dépenses	20 837 292,14	10 134 202,65
		recettes	20 837 292,14	9 844 615,66
		résultat	-	289 586,99
	Fonctionnement	dépenses	28 406 197,15	24 164 470,03
		recettes	28 406 197,15	28 194 465,35
		résultat	-	4 029 995,32
<i>RESULTAT GLOBAL</i>				3 740 408,33
EAU	Investissement	dépenses	2 155 300,00	1 327 686,08
		recettes	2 155 300,00	983 836,24
		résultat	-	343 849,84
	Fonctionnement	dépenses	1 893 700,00	1 105 463,54
		recettes	1 893 700,00	1 890 308,49
		résultat	-	784 844,95
<i>RESULTAT GLOBAL</i>				440 995,11
ASSAINISSEMENT	Investissement	dépenses	5 053 300,00	3 008 433,89
		recettes	5 053 300,00	4 608 097,04
		résultat	-	1 599 663,15
	Fonctionnement	dépenses	2 189 050,00	1 896 231,15
		recettes	2 189 050,00	2 235 168,18
		résultat	-	338 937,03
<i>RESULTAT GLOBAL</i>				1 938 600,18
DMA	Investissement	dépenses	688 551,35	372 273,68
		recettes	688 551,35	598 009,03
		résultat	-	225 735,35
	Fonctionnement	dépenses	8 933 300,00	8 857 560,98
		recettes	8 933 300,00	9 065 979,28
		résultat	-	208 418,30
<i>RESULTAT GLOBAL</i>				434 153,65
CONSOLIDE	Investissement	dépenses	28 734 443,49	14 842 596,30
		recettes	28 734 443,49	16 034 557,97
		résultat	-	1 191 961,67
	Fonctionnement	dépenses	41 422 247,15	36 023 725,70
		recettes	41 422 247,15	41 385 921,30
		résultat	-	5 362 195,60
<i>RESULTAT GLOBAL</i>				6 554 157,27

Ces résultats seront repris dans un budget supplémentaire, après le vote du compte administratif et du compte de gestion pour 2009.

II - Etat de la dette au 31 décembre 2009

Les investissements 2009, soit 14 156 909,98 € (en dépenses réelles), ont été financés à hauteur de 597 940 € par de l'emprunt (dont 197.940 € à taux 0) tandis que le remboursement en capital de la dette atteignait plus de 2.299.683 €, profitant ainsi d'une marge d'autofinancement restée positive.

Le capital restant dû au 31 décembre 2009 s'élève donc à :

- Budget principal : **21 416 444,99 €**
- Budget eau : **4 953 687,16 €**
- Budget assainissement : **3 072 882,83 €**
- Budget DMA : **1 478 582,41 €**

III - Autofinancement

L'autofinancement constaté pour 2009, concernant le budget principal, a diminué entre 2008 et 2009.

Rappelons que celui-ci est constitué de ce qu'il « reste » des produits de fonctionnement pour financer l'investissement, une fois déduites les charges de fonctionnement et l'annuité de la dette.

Nous sommes ainsi passés de 3,18 M€ d'autofinancement net en 2008 à 2,41 M€ en 2009.

Cette baisse de marge provient essentiellement de l'effort consenti en 2009 pour le financement du budget des déchets ménagers (700 000 € transférés) et de la reprise du transport scolaire (près de 500 000 €). Par ailleurs, les programmes en faveur de l'habitat ont progressé de 100.000 € (296k€ d'aides versées en 2009), tandis que ceux de la politique de la ville progressaient de 44 k€ (140 k€ en 2009).

Cependant, ces augmentations de dépenses ont partiellement été compensées par des augmentations de recettes de taxes professionnelles à hauteur de 800 000 €.

Il convient toutefois de rester extrêmement vigilant pour l'avenir. En effet la suppression de la taxe professionnelle aura pour effet, du moins en 2010, de geler le montant de ce produit au niveau de celui de 2009 par une « compensation relais », avec prise en compte des évolutions potentielles de bases 2010, si cette situation est plus favorable.

Par la suite, les nouvelles taxes qui viendront en substitution seront beaucoup moins dynamiques en termes d'évolution et la Communauté d'Agglomération n'en maîtrisera que partiellement les taux.

En effet, en remplacement de la taxe professionnelle, la Communauté d'Agglomération va percevoir :

- Une contribution foncière des entreprises (assise sur valeurs locatives foncières) – environ 28% du total
- Une part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (taux fixé par l'Etat) – environ 21%
- Les parts départementales de cotisations sur le foncier non bâti et sur la taxe d'habitation – environ 39 %
- La taxe sur les surfaces commerciales – environ 8%
- Une part de l'imposition forfaitaire sur les réseaux – environ 3% du total

Ces nouvelles taxes feront de facto basculer la Communauté d'Agglomération dans un régime de fiscalité mixte, avec possibilité d'ajustement unique des taux de taxes « ménages » et de la contribution foncière des entreprises (ces éléments représentant environ 67% du total), sachant qu'il subsiste bien entendu les règles de lien entre les taux.

La situation des budgets annexes s'est quant à elle, nettement améliorée mais les raisons de cette amélioration masquent toutefois un niveau de financement insuffisant. En effet :

- le budget eau a retrouvé un autofinancement positif de 463 k€ mais ceci résulte du fait que les investissements ont été extrêmement limités depuis 2006 de sorte à ce que la dette n'augmente pas. Il convient cependant de souligner que le niveau d'investissement est nettement insuffisant pour le renouvellement des équipements

- le budget déchets ménagers a quant à lui retrouvé un autofinancement positif de 298 k€, mais ceci n'est dû qu'à la contribution exceptionnelle du budget principal. L'insuffisance de financement de ce budget est de près de 400.000 €

IV – MASSE SALARIALE ET MOYENS DES SERVICES

Globalement, la masse salariale a évolué de 6,2 % par rapport aux réalisations 2008, en raison de plusieurs facteurs :

- Le glissement vieillesse/technicité constaté dans les différents services de la Communauté d'Agglomération.
- Le renforcement du service transport pour faire face à la reprise des cartes scolaires
- Le basculement d'une partie des salaires du budget DMA

Pour 2010, outre une évolution prévisible d'environ 5%, tenant compte du glissement vieillesse technicité, il sera nécessaire de renforcer certains services du siège afin de répondre à différents besoins :

- Renforcement de la direction consacrée à la cohésion sociale afin de répondre aux besoins grandissants de ce secteur
- Renforcement du service communication afin, notamment, d'améliorer notre résultat en matière de tri sélectif, et donc, au final, les coûts de traitement des ordures ménagères
- Renforcement de la direction générale afin de faire face à l'ensemble des dossiers à traiter

Conformément à ce qui avait été annoncé pour 2009, un plan de formation a vu le jour mais n'est pas abouti. Il conviendra donc de prévoir une enveloppe suffisante (environ 15.000 €, comprenant inscriptions et déplacements).

Les Charges à caractère général ont augmenté entre 2008 et 2009, soit + 26%, représentant près de 600K€, dont une grande partie, soit 325 K€, est liée à la reprise du transport scolaire. Il convient par ailleurs de souligner la part du développement économique qui augmente d'environ 100 K€ sur ce chapitre, notamment pour l'entretien des voiries des zones d'activités.

I. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

A – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Ateliers relais

Le premier atelier est presque terminé tandis que le second est engagé. Les crédits ayant été inscrits en 2009 ont été reportés à hauteur de 1,95 M€ (pour le solde du premier atelier et la totalité du 2^{ème}) - un petit complément devra toutefois encore être budgété sur 2010 (62 K€).

Rappelons brièvement le plan de financement de l'atelier 2 :

Plan de financement : 1 289 100,00 € HT

- Etat - FIBM (25%) :	302 000,00 €
- Conseil Régional de Lorraine :	320 000,00 €
- Conseil Général de la Moselle – Pacte Aménagement :	300 000,00 €
- Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France :	367 100,00 €

Ces équipements sont très importants afin de répondre à une demande qui peut à n'importe quel moment se faire jour. La Communauté d'Agglomération doit pouvoir rester réactive.

2. Hôtel d'entreprises

- Acquisition terrain d'emprise : 150.000 €.
- Les travaux ont été programmés et engagés fin 2009, de sorte à ce que les crédits reportés suffisent à boucler ce programme (1,7 m€).

3. Technopole

- Cession de terrain : 560.000 € (cette cession sera incluse dans le bilan de zone SEBL).
- Mise en place d'un revêtement sur les ilots, ainsi que la pose de signalisation (60 k€).
- Interventions sur l'éclairage public : 15.0000 €.
- Réalisation d'une voirie de désenclavement : 70.000 € (frais d'étude + sondages).
- Avance à SEBL pour l'aménagement de la dernière tranche : 1,1 m€, dont 500 k€ de crédits reportés.

4. Forbach Ouest

- L'implantation d'un Bowling permettra de céder une partie du terrain au prix de 240.000 €, auquel il conviendra de soustraire le coût du plate-formage estimé à 60.000 €.
- La Cession au Sydeme du terrain d'implantation de l'usine n'a pas encore été réalisée. Nous sommes dans l'attente d'une convention avec l'EPFL : celle-ci devrait rapporter 960.000 €.
- La mise en place d'une signalisation pour un montant de 11.000 €.
- La réfection de la voirie Rue Jean Cugnot est prévue à hauteur de 100.000 €, ainsi que le raccordement de l'éclairage public pour un montant de 14.000 €.
- Il convient également d'inscrire l'acquisition de la plate-forme de la Rosselle pour 230.000 € ainsi que la réfection du rond-point d'accès à la zone du carrefour de l'Europe pour un coût d'environ 700 k€.

5. Eurozone

- Mise en place d'une signalisation : 2.500 €
- Réfection totale des enrobés de la Route du parc à bois (sur la moitié de la longueur) : 120.0000 €
- Modification de l'aménagement paysager du giratoire (arrachage des cornouillers qui empêchent la visibilité et rendent l'entretien difficile): 23.000 €

6. ZA Schoeneck

- Desserte de la société Lachmann : 80.000 €
- Acquisition du terrain Berwian : 42.000 €

7. ZA de Spicheren

La Commission développement économique a donné un avis favorable à la reprise de la zone d'activités de Spicheren par la Communauté.

Une évaluation des travaux à réaliser sera effectuée par les services communautaires afin que le conseil communautaire puisse se prononcer sur un prix de cession des terrains avant toute déclaration d'intérêt communautaire. La commission d'évaluation des charges (à reconstituer) devra se prononcer sur le coût de ce transfert.

B – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. Actions de communication visant à promouvoir les formations post bacs présentes sur notre territoire

Bien que le Département SGM dispose de locaux accueillants et fonctionnels équipés d'un matériel pédagogique de très haute qualité, il compte aujourd'hui un effectif encore insuffisant.

Quant à la Licence Professionnelle « Matériaux pour la Santé » ouverte en septembre 2009, elle comptabilise 10 étudiants.

Le Département SGM abrite également, le DUT Génie Mécanique et Productique par apprentissage. Cette formation, qui permet à nos entreprises de recruter des jeunes formés au sein de leur propre structure, est un maillon indispensable au développement de notre territoire.

Aussi, dans le cadre de sa compétence « soutien au développement de nouvelles filières de formation », il est proposé que la Communauté d'Agglomération lance une campagne d'information et de promotion portant sur l'ensemble des formations post bac de l'agglomération de Forbach à l'attention des collèges et Lycées de notre territoire, mais également des régions voisines.

Par ailleurs une réflexion sera menée sur les mesures pouvant être mises en place à destination des étudiants : transport, logements, activités sportives et culturelles ...

2. Ecole de la 2^e Chance (E2C)

La Communauté d'Agglomération ainsi que les EPCI du bassin houiller ont apporté leur soutien à l'ouverture en février 2009 d'une E2C couvrant la Moselle Est. Durant l'année passée, l'E2C a accueilli 162 stagiaires.

Pour mémoire l'E2C a pour objet l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté âgés de 16 à 26 ans sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi. Le parcours des stagiaires s'organise en 3 étapes sur le mode de l'alternance, soit la période d'évaluation et de détermination, la construction du projet professionnel et du projet de formation et enfin l'accompagnement individualisé vers l'emploi.

La CAFPF met à disposition de l'école des locaux à Marienau (ancien laboratoires des HBL), charges comprises pour un montant global de près de 43 700 €. Jusqu'à présent les collectivités partenaires apportaient leur concours financier au prorata de leur population. Pour 2010, il est envisagé de revoir cette clef de répartition et de solliciter les EPCI à hauteur du nombre d'étudiants fréquentant la structure.

Par ailleurs, une mise aux normes handicapées devra être réalisée, pour un coût de 30.000 €

C – COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Les orientations de la Communauté d'Agglomération en matière de coopération transfrontalière se recentreront en 2010 autour de la création de l'Euro district SaarMoselle. Cette nouvelle structure prendra la forme d'un GECT et remplacera l'association Zukunft SaarMoselle Avenir.

Le périmètre de la nouvelle structure couvrira géographiquement les EPCI de Moselle Est (CC du Warndt, du Pays Naborien, de Freyming-Merlebach, du District Urbain de Faulquemont, de l'Albe et des lacs, CA de Forbach et de Sarreguemines, Regionalverband de Sarrebruck).

Ses missions se déclineront autour de trois axes :

- ⇒ La réalisation de projets transfrontaliers dans les domaines communs de compétence de ses membres ;

- ⇒ L'accompagnement des membres dans le montage et la mise en œuvre des projets de coopération transfrontalière d'intérêt commun ;
- ⇒ Le soutien et la promotion des réseaux transfrontaliers de citoyens contribuant à la réalisation des objectifs de l'Eurodistrict.

Les dépenses envisagées pour l'année 2010 intégreront en termes de fonctionnement :

- la participation de 0,80 € par habitant de la CAFPF au fonctionnement de l'Eurodistrict, soit 65 000,00 € ;
- l'embauche et la mise à disposition de la directrice, Mme Isabelle PRIANON : son salaire est évalué à 60 000,00 € charges comprises, mais sera remboursé en totalité.

S'agissant des autres projets, l'Eurodistrict, comme annoncé, intégrera la Métropole Sarrebruck Moselle Est et, de fait, tous les projets qui s'y rattachent :

- ⇒ le projet Vélo Vis-à-Vis, qui fait l'objet d'une demande de subvention européenne au titre du programme INTERREG IV A (1 145 000,00 € dont 916 000,00 € de subventions attendues -FEDER, FNADT, CG57) ;
- ⇒ les nouveaux projets de la Route du Feu (coût total 475 100,00 € dont **15 000,00 € de frais de personnel justifiés par la CAFPF**) :
 - réalisation de brochures promotionnelles (pour groupes organisées, individuelles) et de DVD,
 - étude sur les sites de la Route du Feu en vue de structurer le réseau et de créer de nouvelles offres touristiques,
 - définition d'un schéma métropolitain de circuits pédestres,
 - mise en place d'une signalétique de la Route du Feu SaarMoselle.
- ⇒ le projet relatif au développement de l'image métropolitaine : promotion économique du territoire (705 000,00 €) pour lequel la CAFPF apporte **une contribution de 12 320,00 €** ;
- ⇒ les études engagées dans le domaine des transports transfrontaliers et que la Communauté d'Agglomération soutient financièrement par **une contribution de 8 943, 31 €** ;
- ⇒ le projet Territoire d'Energie Warndt - Val de Rosselle, dans le cadre duquel les partenaires entendent mettre en place un programme transfrontalier dans le domaine des énergies nouvelles : la démarche engagée prendra forme courant 2010 ;
- ⇒ les projets à mettre en œuvre dans le domaine de la santé : épidémiologie, démographie médicale.

Les projets habituels de l'association seront également poursuivis dans le cadre de la nouvelle structure : le Warndt Week-end, le Vélo Saar-Moselle, le Ticket SAAR MOSELLE, le Guide de Loisirs.

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

A - TRANSPORT

1. Dépenses d'investissement

1.1. Renouvellement du mobilier

Le programme de renouvellement a démarré en 2008. Sur les exercices 2008 et 2009, le programme a porté uniquement sur les installations et réhabilitations d'abribus. L'estimation pour 2010 comprend de nouvelles installations d'abribus, un programme de réhabilitation du parc existant, la fourniture et la pose de poteaux nécessaires au jalonnement du nouveau réseau qui sera mis en place à partir de juillet 2010.

Le programme des interventions 2010 sera défini par la Commission Aménagement de l'espace communautaire. Son montant est estimé à 210 000 €.

1.2. Modernisation du réseau : information dynamique

Suite à l'installation en gare routière d'un système d'information des voyageurs, qui repose sur une information théorique basée sur les fiches horaires, il est proposé de faire évoluer le système en équipant l'ensemble des bus d'un système de géolocalisation, ce qui permettra d'aboutir à un affichage dynamique aux arrêts et pourrait être utilisé comme outil d'aide à l'exploitation. Ce projet s'inscrit dans une volonté de mettre en place une offre de transport attractive.

Le financement de ce projet, estimé à 200 000 €, fait l'objet d'une convention de subvention par l'Etat à hauteur de 122 000 €.

1.3. Aménagements complémentaires espace gare

➤ Abri vélos

Il est prévu l'aménagement d'un abri vélos, qui serait installé dans le prolongement du bâtiment de la gare ferroviaire, dans l'espace disponible entre celle-ci et la halle à marchandises. Au stade de l'étude de faisabilité, le projet est chiffré à près de 100 000 €. Il s'agit d'un abri sécurisé semi-fermé de 56 places. La Région et la Communauté d'Agglomération participeront chacune au financement du projet à hauteur de 37,5% sous la forme d'une subvention à la SNCF, qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de la part restante (25%).

La Région et la Communauté d'Agglomération ont toutefois demandé à ce que le chiffrage soit revu à la baisse dans le cadre des études de conception.

➤ Bâtiment voyageurs

Il est proposé de réserver une enveloppe de 30 000 € pour des aménagements complémentaires (assainissement du local situé sous l'escalier extérieur, dans lequel ont été constatées des infiltrations et stagnations d'eau, mise en place d'un système de sas à l'entrée suite à la demande formulée par le personnel de l'agence commerciale Forbus).

1.4. Acquisition d'un logiciel d'instruction des cartes scolaires

Depuis 2009, la gestion de la base de données élèves est assurée au moyen d'un outil de bureautique standard. Afin d'optimiser la gestion de cette base, il est proposé l'acquisition d'un logiciel dédié, dont le coût est estimé à 15 000 €.

1.5. Rachat du parc de bus

Le parc de bus et le matériel embarqué nécessaire à l'exploitation du réseau de transport urbain sont mis à disposition par la S.A.E.M. Forbus Intercity, qui a porté les investissements au cours de la convention. A l'expiration de celle-ci, ces biens peuvent être repris par la Communauté d'Agglomération moyennant indemnité de rachat fixée à dire d'expert.

1.6. Renouvellement de l'image du réseau

Il s'agit d'une action d'accompagnement à la mise en place du nouveau réseau, à compter de juillet 2010. Le projet de communication consiste à renouveler le nom, le logo et la charte graphique (notamment l'habillage des bus) du réseau.

1.7. Rachat du matériel de régulation du stationnement ICE

Cet investissement s'inscrit dans une proposition de reprise par la Communauté d'Agglomération de la gestion du parking ICE. Il est estimé à 80 000 €.

2. Dépenses de fonctionnement

2.1. Compensation forfaitaire

De janvier à juin 2010, les conditions financières d'exploitation ne seront pas modifiées. La compensation forfaitaire versée à Forbus pour le 1^{er} semestre sera celle de l'exercice 2009 actualisée de 3%, comme prévu par l'actuelle convention de délégation de service public. Cette compensation sera versée à la SEM pour les mois de janvier et février et à l'EPIC de mars à juin. Elle représente pour le semestre un montant de 1 226 000 €.

2.2. Transport à la demande

Entre janvier et juin 2010, le fonctionnement du service de transport à la demande est chiffré à environ 84 000 €. Cette estimation financière est basée sur les coûts d'exploitation connus pour le dernier semestre 2009.

2.3. Libre circulation

Depuis la prise de compétence transport scolaire en septembre 2009, la tarification homogène votée par le Conseil Communautaire (9 € par mois pour un aller-retour quotidien en période scolaire et 15 € pour la libre circulation) est prise en charge par la Communauté d'Agglomération, qui compense à l'exploitant le déficit de recettes par rapport au montant de l'abonnement commercial (35€ par mois).

Entre janvier et juin 2010, le niveau de prise en charge par la Communauté d'Agglomération est estimé à 360 000 €.

2.4. Contrat d'objectifs

A partir du mois de juillet, la compensation versée au titre du déficit d'exploitation correspondra à la mise en place du nouveau réseau. L'estimation financière proposée, correspondant pour un semestre à un montant d'environ 1 800 000 €, couvre l'ensemble des services prévus au titre du contrat d'objectifs :

- Exploitation des lignes régulières + doublages scolaires
- Transport à la demande
- Navette de centre-ville et service du dimanche

- Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire avec prise en charge des tarifs sociaux appliqués (pour les scolaires notamment)

2.5. Application de la tarification urbaine sur le réseau TIM

En application de la convention de transfert passée entre le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération, le tarif urbain s'applique sur tous les trajets internes au périmètre de transport urbain effectués sur les lignes TIM. Cela implique la compensation à chaque transporteur du déficit de recette. Le montant prévisionnel, réparti entre les différents transporteurs pour un montant total d'environ 50 000 €, est obtenu en retranchant des recettes commerciales prévues par la convention de transfert, le montant des titres de transport urbain mis à disposition par la Communauté.

2.6. Convention financière avec le Conseil Général

Le transfert de compétence entre le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération est régi par deux conventions : technique et financière. La convention financière établit les montants dus par chaque partie.

Sont à la charge de la Communauté d'Agglomération :

- La prise en charge de 50% du montant de la compensation versée aux transporteurs interurbains au titre des kilomètres effectués dans le périmètre de transport urbain. Cette dépense représentant un montant annuel d'environ 40 000€ n'est pas compensée.
- La prise en charge des scolaires transportés sur les circuits spéciaux relevant du Conseil Général. Cette dépense d'un montant annuel d'environ 90 000 € est intégralement compensée par le Conseil Général.

Le montant versé par le Conseil Général comprend également :

- Le coût d'exploitation des services de transport transférés (environ 530 000€)
- La participation financière au transport des élèves (environ 300 000 €)

2.7. Transports scolaires sur circuits spéciaux

Depuis la prise de compétence transport scolaire, la Communauté d'Agglomération a en charge, en complément du réseau de transport urbain, l'organisation de circuits dédiés spécifiquement au transport scolaire qui lui ont été transférés par le Conseil Général. Estimée à 500 000 €, cette dépense est compensée par le Conseil Général dans le cadre de la convention financière décrite dans le paragraphe précédent.

2.8. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une régie

Cette mission fait l'objet de deux commandes séparées aux bureaux d'études EREA (volet technique) et SP2000 (volet juridique et financier) pour un montant total de 40 000 €. Elle porte notamment sur la rédaction des statuts de l'EPIC et la rédaction du contrat d'objectifs qui liera celui-ci à la Communauté d'Agglomération.

2.9. Maintenance mobilier

En complément du programme de renouvellement et de l'entretien courant réalisé depuis 2007 par Forbus, une enveloppe minimum chiffrée à 20 000 € est nécessaire pour faire face à d'éventuels aléas (remise en état d'abribus atypiques par exemple).

2.10. Frais divers

Ils comprennent :

- les frais d'impression des tickets distribués sur les lignes TIM : 10 000€
- la participation à des manifestations (ex. : journée du transport public) : 5 000€
- des honoraires : 5 000€
- les cotisations et abonnements (ex. : GART) : 20 000€
- les frais de publicité pour les appels d'offres : 10 000€
- la taxe foncière des bâtiments voyageurs : 10 000€
- une provision pour aléas : 15 000€

B - TOURISME

1. Définition d'une politique de développement touristique communautaire :

La Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une compétence tourisme par décision en date du 26 novembre 2009. La procédure de modification des statuts est en cours.

Il sera proposé au Conseil de confier la promotion touristique du territoire aux offices de tourisme.

A cet effet une convention d'objectifs sera proposée définissant le cadre de ce partenariat.

Ses missions seront les suivantes :

- La construction d'une identité communautaire et la définition d'une charte graphique commune.
- La coordination entre les différents partenaires et acteurs économiques du développement touristique (les associations, les hôteliers, les commerçants, les artisans, les gestionnaires de musées et sites, la C.C.I., ...).
- La définition et l'élaboration de programmes communautaires de développement touristique comme la mise en place d'infrastructures et d'équipements touristiques ou de loisirs (réalisation de pistes cyclables et sentiers de randonnée, aires de service pour camping-car, locations de vélo, ...).
- La promotion touristique, à savoir :
 - l'édition et la distribution de brochures et documentations de promotion et d'appel à destination du grand public et des professionnels en France ou à l'étranger ;
 - la mise à jour des données de la borne d'informations touristiques installée dans le hall de la gare de Forbach ;
 - la participation aux foires, salons et autres manifestations.
- Le développement et la commercialisation de nouveaux produits touristiques :
 - organisation et commercialisation de visites guidées et de circuits découvertes ;
 - organisation et commercialisation de séjours proposant un ensemble de prestations (hôtellerie, restauration, visite de musée ...).

Pour mener à bien ces missions une enveloppe d'un montant de 40 000 € sera programmée au budget 2010.

2. Schéma directeur de pistes cyclables :

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a réalisé l'ensemble des circuits inscrits dans son schéma directeur de pistes cyclables hormis quelques aménagements en cours d'achèvement.

En 2010, une enveloppe de 1,3M€ sera consacrée à notre réseau de pistes cyclable comprenant :

➤ L'achèvement des travaux du tronçon traversant le musée de la mine et de la réalisation de la liaison Morsbach – Tenteling-Ebring qui sont financés à hauteur de 80% par des fonds européens et des subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

➤ La mise en place d'une signalétique touristique et de jalonnement qui permettra au cyclotouriste de découvrir le patrimoine naturel, historique et les curiosités le long de ce réseau cyclable. La conception de cette signalétique a été confiée à un cabinet spécialisé.

➤ La promotion de nos pistes cyclables qui s'inscrivent dans le cadre du réseau transfrontalier « vélo visàvis ». Les actions qui seront entreprises bénéficieront de subventions du FNADT et de fonds européens INTERREG.

➤ Enfin, le lancement d'une étude de faisabilité pour renforcer notre réseau de pistes cyclables et aménager des liaisons nouvelles vers d'autres communes.

3. Sentiers de randonnée pédestre :

Nos projets de sentiers de randonnée pourront très certainement être intégrés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Moselle, voire même, pour certains, obtenir le label PDIPR.

Cette intégration présente de nombreux avantages : la promotion des sentiers sera relayée par le Comité Départemental du Tourisme et l'édition de brochures sera prise en charge à 100%. Le matériel de balisage sera financé à hauteur de 80 %. Quant à la signalétique directionnelle au niveau des carrefours ou encore les portiques d'informations au départ du circuit, ils seront financés à hauteur de 100 %.

Toutefois les sentiers ne pourront être balisés qu'en fin d'année 2010, sachant que les délais pour l'instruction des dossiers, auxquels s'ajoutent les délais pour l'étude d'implantation de la signalétique menée et financée par le Département sont relativement longs.

Pour mémoire, il s'agit des sentiers de randonnée suivants :

- FORBACH – OETING (6,6 km)
- KERBACH – ETZLING (6,1 km)
- TENTELING-Ebring (7,9 km)
- FOLKLING-Gaubiving (8 km)
- COCHEREN «le Hérapel » (8,6 km)
- COCHEREN – ROSBRUCK (7,9 km)
- COCHEREN – ROSBRUCK - MORSBACH (9,7 km)
- PETITE-ROSSELLE (10,7 km)
- SPICHEREN - ALSTING (10,6 km)

La faisabilité d'autres sentiers desservant les 9 communes restantes sera étudiée au courant de l'année. Une enveloppe de 30 000 € sera consacrée à l'aménagement de ces sentiers.

C- AUTRES AMENAGEMENTS

1. Aménagement d'un parking TER

Une convention d'étude sera signée avec la SNCF pour l'aménagement d'un parking TER de 250 places. Cette étude, estimée à 60 000 €, sera financée à hauteur de 50% par la SNCF et 50% par la CAFPF.

2. Aménagement des abords du Lycée Condorcet

La Région a pour projet la construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement de l'aire destinée à l'arrêt des autocars. Aussi la CAFPF prendra en charge la réalisation de 8 nouvelles places de stationnement, avec trottoir de débarquement, au nord de la rue Condorcet, en face du mémorial. Ce projet est estimé à 100 000 €.

3. Aménagement d'une aire de service pour camping car

L'aménagement d'une aire de service pour camping-car sera étudié. Une enveloppe de 30 000 € sera réservée à ce projet.

4. Réhabilitation du Moulin de Tenteling

La CAFPF engagera une étude diagnostique en vue de la réhabilitation du Moulin de Tenteling. Une enveloppe de 15 000 € sera inscrite au budget prévisionnel.

D – RESEAU HAUT DEBIT

Un certain nombre de Communes souhaitent le déploiement d'un réseau numérique à très haut débit, afin de pallier leur déficit d'accès au réseau Internet. A cette fin, la Communauté d'Agglomération a été sollicitée, dans un premier temps, pour prendre part au groupement de commande, puis dans un deuxième temps, comme co-financeur.

La solution juridique de portage de l'étude préalable n'a pas encore été solutionnée mais en tout état de cause, le budget 2010 prévoira une contribution de l'agglomération à ce projet. Cette contribution sera affinée lorsque les coûts seront connus. Par ailleurs, une réunion sera organisée avec l'ensemble des Maires afin de réexaminer les opportunités techniques et financières (à court ou long terme) d'un engagement plus avancé de la Communauté d'Agglomération dans ce domaine.

III. COHESION SOCIALE – SANTE

A - HABITAT

La révision du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France marque la volonté des élus et des acteurs de l'habitat de repositionner leurs modes d'intervention en fonction de l'évolution des enjeux économiques, urbains et sociaux du logement.

Le projet de PLH est aujourd'hui arrêté. La procédure veut que le Préfet soit saisi pour avis avant approbation définitive du document. Celui-ci sera donc soumis au Comité Régional de l'Habitat qui devrait se réunir courant mars 2010.

Quatre enjeux :

1. Assurer une croissance du parc de logements correspondant à la réalité des besoins de la population. Cette démarche nécessitera d'assurer une meilleure maîtrise du développement d'une offre nouvelle mais également de mobiliser le parc de logements vacants.

En 2010, il est proposé de mettre l'accent sur la mobilisation des logements vacants. En effet la production d'une offre de logements pour répondre aux besoins de la population doit également s'appuyer sur le potentiel

du patrimoine vacant. Ce potentiel touche principalement le parc ancien privé. Sur les 2 900 logements vacants recensés en 2005 plus de 70% concernent le parc privé.

Il sera proposé, de confier au CALM une mission spécifique portant sur le repérage d'opportunités dans les centres anciens dans l'objectif de mener un travail en partenariat avec des opérateurs privés et publics pour remettre sur le marché les logements vacants et les adapter aux besoins des jeunes et des personnes âgées.

2. Poursuivre l'amélioration et la modernisation de l'habitat ancien et dégradé de l'agglomération. Pour cela, il s'agira de soutenir la modernisation du parc public et privé et d'accompagner la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine des quartiers sociaux.

Concernant le parc privé, il sera proposé la poursuite de l'OPAH. Cette opération, qui s'est déroulée de 2005 à 2008 puis reconduite jusqu'en juin 2010, a permis la remise sur le marché au 10 février 2010 de 135 logements vacants et plus généralement l'amélioration de 317 logements dont 284 ont fait l'objet d'un conventionnement.

Cette opération aura permis de pallier au manque de logements aidés construits sur notre territoire durant les 5 dernières années.

Pour mémoire, l'enveloppe prévisionnelle de l'ANAH pour la durée de l'opération, soit 5 ans, avait été fixée à 3,5M€. Au 31 décembre 2009, les subventions ANAH effectivement accordées pour la réhabilitation des logements s'élève à 6,6 M€, près du double des objectifs qu'elle s'était fixés. Quant aux subventions versées par la CAFPF, elles s'élèvent à 0,78 M€ dont 0,45 M€ déjà versés.

De nombreux dossiers sont encore en attente d'instruction. Les capacités financières de l'ANAH s'épuisent. Aussi, Il sera étudié la possibilité de reconduire notre politique en faveur de la réhabilitation des logements inconfortables et insalubres après juin 2010 sous réserve d'une reconduction des aides ANAH.

Par ailleurs, dans le cadre des projets de renouvellement urbain de la cité de Behren-lès-Forbach et du quartier du Kobenberg à Forbach, le PLH préconise la mise œuvre d'un dispositif partenarial, inter-opérateurs publics et privés, pour faciliter le relogement des familles concernées par les démolitions, ainsi qu'un accompagnement social de ces mêmes familles, le cas échéant. Il est donc proposé d'actionner ce dispositif dès 2010.

3. Garantir le développement d'une offre nouvelle diversifiée et accessible pour répondre à la réalité des besoins de la population.

Le parc social est fortement présent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. 7763 logements aidés y sont recensés représentant 25 % des résidences principales. A ce parc, s'ajoute les 3115 logements non conventionnés de la société Ste Barbe.

La Communauté d'Agglomération est confrontée à la difficulté de développer une offre locative aidée nouvelle. Les bailleurs publics présents sur le territoire hésitent à investir sur le Bassin Houiller, en dehors des opportunités qui se présentent. Pourtant le numéro unique départemental enregistre plus de 2500 demandes de logements sur le territoire de l'agglomération de Forbach.

Aussi pour inciter les bailleurs publics à relancer la construction, il est proposé de maintenir en 2010 notre dispositif d'aide à la réalisation de logements sociaux qui consiste à subventionner jusqu'à 4000 € la mise sur le marché de tout nouveau logement. Une enveloppe de 190 000 € sera provisionnée pour financer la construction de logements sociaux neufs ou en acquisition amélioration éligibles à notre règlement d'attribution d'aide.

Deux opérations sont aujourd'hui identifiées et actées par le Conseil Communautaire. Il s'agit des projets de construction d'une maison relais, soit 20 logements, rue du Rempart à Forbach, par Moselis et de 15 logements individuels, rue des Cheminots à Forbach, par ICF Nord Est.

Par ailleurs, il sera proposé d'apporter notre concours à Moselis pour 5 opérations en acquisition-amélioration, soit 8 logements financés en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Ces opérations s'inscrivent dans le projet ANRU de la ville de Forbach (ZUS du Kobenberg) en reconstitution de l'offre suite aux démolitions d'immeubles sur site.

Le PLH met l'accent également sur l'accession sociale à la propriété en complément de l'offre privée qui ne correspond pas toujours à la réalité de la demande locale et notamment celle des ménages ayant des niveaux de revenus modestes. Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération a décidé d'octroyer aux ménages éligibles une subvention leur permettant de bénéficier du dispositif Pass-foncier. 13 dossiers ont été subventionnés courant du second semestre 2009 à hauteur de 44 000 € au total. Pour mémoire, selon la composition familiale, les ménages bénéficient de la Communauté d'Agglomération d'une subvention dont le montant varie entre 3000 € et 4000€.

Il est proposé de poursuivre cette action sur 2010 en réservant une enveloppe de 200 000 €. Il est à noter que l'Etat vient compenser les subventions versées à hauteur 1000 €, voire 2000 €.

4. Assurer le droit au logement pour tous et la prise en compte des difficultés de certaines populations à bénéficier d'un logement.

Il s'agira d'organiser les réponses pour maintenir les personnes âgées dans leur logement et anticiper les besoins de ce public qui vont être croissants. Il s'agira également d'organiser le dispositif d'accueil en faveur des jeunes à la recherche d'un logement, de renforcer le dispositif de prise en compte des publics précaires et de poursuivre la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Pour 2010 est programmée l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage située rue du Chemin de Fer à Stiring-Wendel pour répondre aux préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il s'agit par conséquent de réaliser 28 places de stationnement supplémentaires. Le coût de cet équipement, maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 0,9 M€ HT.

Par ailleurs, pour favoriser l'accès au logement des familles en grande difficulté et assurer leur maintien dans leur logement, la CAFPF reconduira son soutien au FSL (fonds de solidarité pour le Logement) à hauteur de 24 576 €.

Une réflexion sera également engagée concernant la problématique de l'accès au logement des jeunes et plus particulièrement des étudiants. En effet, le manque de logements adaptés présente un réel frein pour l'accueil des étudiants venant d'autres régions, voire même de l'étranger. Il sera donc étudié la faisabilité d'une opération d'une quinzaine de logements en partenariat avec un opérateur public ou privé à proximité du centre ville.

B – POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat Urbain de Cohésion Social (C.U.C.S.) de Forbach Porte de France, cadre de la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers prioritaires, a été signé en 2007 entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (C.A.F.P.F.) et six de ses communes : Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Théding.

En juillet 2009, le président de la République et le Premier ministre ont décidé de prolonger le C.U.C.S. dans sa forme actuelle pour une année. Pour mémoire, les thématiques prioritaires se déclinent comme suit :

- L'accès à l'emploi et le développement économique
- La réussite éducative
- La prévention de la délinquance et la citoyenneté
- L'amélioration de l'habitat
- L'accès aux soins

Si aujourd'hui la Politique de la Ville se veut interministérielle, le leitmotiv « Penser global, agir local » doit prendre tout son sens à l'échelle de notre Communauté d'Agglomération. Pour un « Mieux vivre ensemble », les actions proposées doivent répondre aux préoccupations de l'ensemble de nos administrés.

C'est pourquoi le C.U.C.S. de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a permis dans le cadre de son plan d'actions triennal, de développer et de renforcer les actions issues de sa compétence « Politique de la ville ».

En cette année de transition, le C.U.C.S. de la C.A.F.P.F. s'appuiera sur des actions structurées et structurantes menées en partenariat avec les énergies vives en place - le tissu associatif et les habitants- et la volonté et l'engagement des élus communautaires et des partenaires institutionnels déterminés. En période de crise économique et sociale, la Politique de la ville se doit d'être volontariste et moteur pour les habitants les plus en difficultés avant que la fracture sociale ne s'aggrave dans nos quartiers.

L'animation du dispositif est assurée par un chef de projet, ce qui permet aux communes et aux associations de bénéficier d'un véritable soutien technique et administratif dans le montage et la présentation d'actions éligibles aux financements de l'A.C.S.é au titre des différents dispositifs d'Etat : C.U.C.S., Réussite Educative, Opération Ville Vie Vacances, Contrats Locaux de Sécurité, Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Dans le cadre du volet emploi et insertion par l'économie, le C.U.C.S. de la C.A.F.P.F. a mis en place deux chantiers d'insertion en partenariat avec l'A.S.B.H. et la Régie de quartier de Forbach portant sur l'entretien du réseau cyclable communautaire et des abords du musée de la mine. Par ailleurs la C.A.F.P.F. réitérera son soutien à l'association Emmaüs dans le fonctionnement de sa recyclerie dont une grande partie du gisement provient des bennes de tout venant des déchèteries. Cet équipement a permis d'accompagner, depuis 2007, 112 parcours d'insertion, lesquels ont débouché sur 17 emplois ou qualifications. Par ailleurs, 3 emplois directs sur le site ont été créés et sont aujourd'hui pérennes.

Afin de soutenir l'insertion des jeunes et des adultes issus des quartiers prioritaires de l'agglomération, la C.A.F.P.F. inscrira au budget 2010 une enveloppe de 80.000 €.

Concernant la prévention de la délinquance et la citoyenneté, 2010 verra la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) à l'échelle des 21 communes et la contractualisation d'un Contrat Local de Sécurité (C.L.S.). Ceci s'accompagnera d'un plan d'actions concerté et partagé portant notamment sur la régulation des tensions au sein des transports urbains, la médiation au sein des établissements scolaires, la coordination des projets de vidéosurveillance, l'occupation illégale du territoire par les gens du voyage.

La Maison de Justice et du Droit permettra de consolider ces actions, en apportant des réponses à nos administrés ainsi qu'aux acteurs locaux.

Toujours dans ce cadre, la CAFPF réservera une enveloppe de 46 500 € pour subventionner les associations suivantes :

- Le Centre d'Information et de documentation des Femmes et des Familles (CIDFF) pour l'accès au droit et insertion des femmes et des familles
- L'association ESPOIR pour le soutien aux femmes victimes de violences conjugales
- Le Comité Mosellan de Sauvegarde des Enfants et des Adultes (C.M.S.E.A.) pour le dispositif Coordonné d'Intervention en Toxicomanies

Une ouverture sur le champ culturel sera proposée afin de permettre l'accès à la culture et de favoriser l'ouverture culturelle aux plus fragiles de notre agglomération. A travers des expérimentations locales, des professionnels de la Culture et de l'Education souhaitent tendre vers une plus grande mixité sociale en matière de pratique culturelle. Ceci se traduira par le renforcement de la Classe à Horaires Aménagés Musicale (C.H.A.M.) en partenariat avec le Conservatoire de Musique et de Danse et le collège Pierre Adt, par des ateliers « arts vivants » avec la Scène Nationale Le Carreau et par la création d'un planétarium avec le concours du collège Nicolas Untersteller et l'association Zukunft Saar Moselle Avenir.

Une enveloppe de 22 000 € sera réservée au volet culturel.

Enfin en 2010 sera créé un relais parents - assistants maternels, lieu d'accueil et d'informations pour les assistants maternels et les parents qui sont à la recherche d'une solution de garde d'enfants. Cette structure permettra de répondre à une demande croissante de la part des familles, mais aussi des communes et des professionnels sur ces questions.

La C.A.F.P.F., à travers sa compétence Cohésion Sociale, réservera une enveloppe financière de 64 000 € pour la mise en place de cet équipement qui sera subventionné à près de 80% par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général et le Conseil Régional.

C – SPORT, CULTURE, LOISIRS

1. Musée de la Mine

Le musée de la mine est engagé dans un programme important tendant à la définition du cœur du musée, lequel verra la présentation des collections permanentes du musée. Les travaux devraient démarrer en septembre 2010 et durer environ 18 mois.

Pendant ce temps, l'établissement restera bien entendu ouvert au public pour les visites de la représentation du fond, cependant les animations limitées de sorte à ce que le personnel, peu nombreux, puisse concentrer ses efforts sur la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, ainsi qu'au travail important sur les collections et la documentation.

Par ailleurs, le syndicat s'est engagé dans un programme de coopération avec la Volklingen Hütte, avec un financement européen (INTERREG IV) sollicité à hauteur de 50% des coûts de fonctionnement. Ce programme prévoit la réalisation d'un centre de science, de la communication commune et la mise en place d'une billetterie et d'une navette qui devrait permettre d'augmenter de façon significative le nombre de visiteurs.

Cette programmation demandera une contribution significative pour 2010 (300 K€).

Bien entendu, cette opération ne sera réalisée que si le syndicat obtient les cofinancements attendus (INTERREG IV, Département, Région).

Il est prévu de maintenir le niveau de contribution à hauteur de l'exercice précédant (1 M€).

2. Centre sportif

En 2009, La Communauté d'Agglomération a réalisé 2009 près de 330.000 € euros d'investissements (y compris crédits reportés). Pour 2010, cette somme devrait s'élever à 220.000 € et concerner :

2.1. Pour la piscine

- Vannes pneumatiques inox
- Réfection, étanchéité des goulottes
- Installation d'une nouvelle estrade pour le public au bord des bassins avec nouveau revêtement de sol
- Installation de nouvelles portes cabine MNS et infirmerie
- Installation de 8 nouveaux sèche-cheveux
- Remplacement système traitement de chlore
- Maintenance des échangeurs à plaques PAC et ECS
- Installation douches vestiaire MNS hommes
- Pose d'une aspiration sur bassin tampon
- Maintenance de l'ozoneur
- Maintenance de l'étanchéité des vannes sous bassin olympique
- Maintenance des douches vestiaires hommes et femmes
- Maintenance sur filtres à sable
- Remplacement de la CTA soufflage et ventilateur d'extraction hall d'entrée
- Installation d'un nouveau tube sur collecteur de refoulement
- Automatisation de la purge du circuit de refroidissement de la centrale de traitement de l'ozoneur
- Remplacement du déshuileur sur PAC
- Remplacement d'une tuyauterie sur ozoneur
- Installation d'un IQ en complément de la régulation TREND
- Remplacement du vitrage cassé
- Installation de cylindres électroniques sur toutes les portes de la piscine

2.2. Pour le sauna

- Remplacement des casiers des vestiaires
- Modification de la gaine de la centrale de reprise d'air du sauna
- Poursuite de l'effort en faveur de la balnéothérapie afin de devenir un centre de remise en forme attractif

Par contre, il convient dès à présent de prendre en compte l'état de vétusté constaté de la toiture qui, depuis 2009, présente des infiltrations d'eau, tant au niveau de l'isolant entre les sou-faces, qu'au niveau de la structure en bois, laissant présager la nécessité d'un remplacement en 2011.

Un diagnostic précis sera établi dès 2010, avec, en fonction des résultats de celui-ci, engagement des procédures de réfection de la toiture.

L'essentiel de la dépense sera présenté pour le débat d'orientations budgétaire de 2011, mais des études seront provisionnées à hauteur de 50.000 € en 2010. Il conviendra par ailleurs de rechercher des subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération.

3. Conservatoire de Musique et de Danse

L'année 2010 sera marquée par quelques évolutions notables :

- présentation au Conseil Communautaire du « Projet d'Établissement 2010-2014 : Le Conservatoire de Musique et de Danse comme outil de cohésion du territoire intercommunal ». Ce document établira une feuille de route concernant le fonctionnement interne de la structure (avec notamment un nouveau règlement intérieur et la création d'un règlement du service), ainsi que diverses prévisions de développement en terme d'actions de diffusion, de rayonnement, de recrutement et quelques projections financières jusqu'à la fin du mandat. Ce type de document est indispensable à la gestion courante de tout établissement spécialisé dans l'enseignement artistique sous contrôle de l'état.

- proposition de revalorisation des tarifs : introduite par le Projet d'Établissement cette proposition de revalorisation des tarifs s'inscrit dans la perspective d'une meilleure gestion ainsi que d'une volonté d'être au plus près de l'évolution des coûts.
- poursuite de la mise en place d'actions de diffusion, sur un principe de décentralisation, sur tout le territoire de l'agglomération, ainsi qu'avec les autres structures culturelles locales, départementales, nationales et transfrontalières.

On peut ainsi citer dès à présent :

- le concert du Département Cuivres au Collège de Kleinblittersdorff en collaboration avec les classes musicales du collège fin mars 2010,
- le spectacle du Département Danse en collaboration avec le Département Danse du Conservatoire à Rayonnement Communal de Sarreguemines dans le cadre de la 5ème Nuit Européenne des Musées, le 15 mai 2010 au Musée de la Mine,
- le projet de deux concerts échange avec la Musikschule de Sarrebruck permettant la participation de différents ensembles constitués au travers d'un concert à Sarrebruck et un concert sur le territoire intercommunal, pendant la période de Noël.

Ainsi que de nombreuses autres actions de rayonnement.

IV. ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

A – DECHETS MENAGERS

1. Dépenses d'investissement

1.1. Acquisition de contenants

Estimé à 72 000 €, le montant comprend l'acquisition d'environ 1 400 bacs de 240 litres et 300 bacs de 750 litres. Cet investissement permet l'entretien annuel du parc (remplacements, dotations des nouvelles adresses).

Il est également proposé d'acquérir une dizaine de conteneurs à verre permettant de disposer d'un stock nécessaire au renouvellement du parc existant.

1.2. Maison de gardien de Forbach

Les besoins pour l'achèvement de la construction, estimés à 45 000 €, devraient être couverts par les crédits reportés de l'année 2009.

1.3. Réhabilitation de la déchèterie de Forbach

Après la réhabilitation de la déchèterie de Stiring-Wendel en 2008 et celle en cours de Behren-Lès-Forbach (opération à hauteur de 180 000 € nécessitant en complément des crédits reportés une enveloppe de 130 000 €), il est proposé une mise à niveau des installations de la déchèterie de Forbach. L'opération proposée, estimée à 200 000 €, passe notamment par :

- Le remplacement de la clôture
- La mise aux normes du réseau d'eau

- Le remplacement du local du gardien
- La mise en place d'un dispositif anti-intrusion et d'une vidéosurveillance
- La réalisation d'une plate forme pour accueillir le local D3E

1.4. Aménagement des déchèteries

Cette opération comprend, pour un montant total estimé à 50 000 € :

- Pour les déchèteries de Diebling et Rosbruck : la création de plates-formes béton d'environ 25m² chacune, permettant de réorganiser la disposition des différents contenants, notamment en vue d'accueillir les locaux de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques fournis par le Sydeme
- Pour l'ensemble des déchèteries : le renouvellement homogène de la signalétique, afin de faciliter l'utilisation du site par les usagers :
 - o Panneaux de quais
 - o Panneau d'affichage d'entrée
 - o Panneaux périphériques
 - o Panneaux de circulation
 - o Panneaux d'informations diverses
- Pour l'ensemble des déchèteries : l'aménagement intérieur des locaux de service.
- Pour les déchèteries de Behren-Lès-Forbach et Rosbruck : remplacement du portail (mise en place de coulissant)

1.5. Renouvellement des lecteurs cartes

Les gardiens contrôlent l'accès aux déchèteries à l'aide d'appareils permettant la lecture de cartes à code barre distribuées aux usagers par la Communauté d'Agglomération. Ces appareils communiquent avec le logiciel de gestion des déchets dont dispose le service environnement et permettent un suivi informatisé des accès.

Le remplacement des appareils, estimé à 30 000 €, est indispensable à la gestion informatisée des déchèteries et au contrôle efficace de celle-ci en application du règlement intercommunal de collecte.

1.6. Matériel de communication itinérante

Une communication efficace nécessite une présence sur le terrain et une certaine proximité avec les administrés. Il est proposé de faire l'acquisition du matériel permettant aux ambassadeurs du tri de tenir des stands d'information en extérieur (marchés, braderies, autres manifestations régulières ou ponctuelles) tout en assurant un minimum de confort pour l'accueil du public. Le montant est estimé à 30 000 €.

1.7. Véhicules

Le service dispose actuellement d'un C2, d'une camionnette et d'un Berlingo. La gestion des déchèteries, des points d'apport volontaire et l'entretien du parc de bacs nécessitent de nombreux déplacements pour les différents agents du service. Le Berlingo a 12 ans, la camionnette a parcouru + de 120 000 KM. Il faut donc envisager le renouvellement des véhicules pour ne pas être contraint de le faire dans l'urgence. Il est proposé d'acquérir une deuxième camionnette et de remplacer le Berlingo, pour un montant estimé à 50 000 €.

1.8. Provisions pour travaux et petits équipements

En complément des travaux d'aménagement proposés pour les déchèteries, il importe de prévoir des interventions ponctuelles en cours d'année, telles que le remplacement d'éléments de clôtures. De plus, le service environnement réalisant directement certains travaux, il peut être nécessaire d'outiller l'agent technique du service. Une provision de 15 000 € est proposée à cette fin.

2. Dépenses de fonctionnement

2.1. Collectes Principales : 3 100 000 €

Il s'agit de l'ensemble des prestations élémentaires du service :

- La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective en porte à porte des ménages et des non ménages (hors centre ville et quartiers Ville haute et Petite-forêt de Forbach) par un prestataire privé. Prorogés d'un an, ces contrats feront l'objet d'un appel d'offres en vue de leur renouvellement en 2011.
- La collecte des ordures ménagères du centre ville et des quartiers Ville haute et Petite-forêt de Forbach
- La collecte en apport volontaire du verre et du papier. Cette dernière devrait connaître une baisse en 2010 puisque le parc de conteneurs est en constante réduction.
- La fourniture et la distribution des sacs de collecte sélective. La prestation de distribution est assurée par l'Association Intermédiaire et ne concerne pas toutes les communes.

2.2. Collectes spécifiques : 210 000 €

Elle concerne les prestations de collecte d'objets encombrants ou de commerçants spécifiques à certaines communes.

2.3. Transport et traitement : 3 500 000 €

Le transport et le traitement des ordures ménagères, des emballages recyclables ainsi que d'une partie des flux de déchèterie sont assurés par le Sydeme. La recette au titre de la revente de matériaux recyclés et des soutiens au tri est estimée à 650 000 €.

2.4. Exploitation des déchèteries : 1 500 000 €

Les prestations de transport des bennes et de traitement du bois, déchets verts, tout venant et cartons sont assurées par le SYDEME.

Les dépenses d'exploitation des déchèteries intègrent également le gardiennage, le traitement des gravats, le transport et le traitement des déchets ménagers dangereux et de la ferraille ainsi que les frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone) et d'entretien (petites réparations, espaces verts, tenues des gardiens, etc.).

2.5. Frais de fonctionnement : 1 035 000 €

Les frais de fonctionnement généraux du service incluent notamment :

- Les frais de personnel
- La gestion des véhicules
- Les dépenses liées à la communication (création de plaquettes, campagnes d'affichages, matériel divers,...)
(Pour mémoire, les dépenses liées à la communication sur le tri sélectif y compris l'embauche d'ambassadeurs du tri peuvent être subventionnées à 50% par Eco-Emballages)
- Les frais divers incluant le nettoyage des bornes d'apport volontaire, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges et la consultation des entreprises dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte et de la mise en place du multiflux. (pour mémoire, le marché AMO a été signé en 2008 et devait au préalable être réalisé en 2009 avant d'être reporté d'un an)

B – développement durable

1. Dépenses d'investissement

➤ Mise en place de panneaux photovoltaïque sur l'aire de stationnement du dépôt de bus de Forbach

Le projet, d'un montant prévisionnel de 130 000 €, comprend l'installation des panneaux en lieu et place de la toiture existante, le génie civil, le raccordement au réseau EDF, et la maîtrise d'œuvre.

2. Dépenses de fonctionnement

➤ Mise en place de la Charte intercommunale de développement durable

Suite à la proposition d'adoption par chacun des 21 Maires de la Charte pour l'environnement proposée par l'AMF (Association des Maires de France), il est proposé la rédaction d'une charte communautaire, dont la première partie consistera en la réalisation d'un diagnostic portant sur les différentes compétences de la Communauté d'agglomération (eau, assainissement, déchets, transport etc.). Il est proposé de réserver une enveloppe de 30 000 € pour la réalisation de ce diagnostic, afin de prendre en compte le manque de données disponibles sur certains domaines.

C – EAU & ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement sera doté d'une enveloppe de 1 M€, correspondant aux investissements qu'il convient de réaliser à minima.

Le budget supplémentaire complètera ces crédits en fonction des orientations qui seront prises quant au choix du mode de gestion de ce service.

Le fonctionnement quant à lui sera doté d'une enveloppe de 700.000 € afin de permettre l'entretien des réseaux, et la contribution au fonctionnement des équipements extérieurs gérés par d'autres collectivités (EVS, ZKE, CASC) pour les secteurs du Simbach, de Spicheren Brême d'or, Schoeneck et Farschviller.

Le budget eau, pour sa part, doit continuer à limiter le niveau de ses investissements de sorte à limiter l'endettement au niveau actuel. Aussi, pour 2010, un emprunt maximum de 350.000 € sera proposé, qui, augmenté de la capacité d'autofinancement, peut porter les investissements au maximum à 1,4 M€. Si l'on tient compte des crédits reportés de 2009, soit 700 k€ (qui correspondent à des marchés déjà engagés), les engagements nouveaux 2010 ne pourront porter que sur 700.000 €

Les charges de fonctionnement du budget eau sont essentiellement constituées de la contribution au budget principal (100.000 €) et de la redevance sur la qualité de l'eau (97 000 € en 2009), pour laquelle il reste à verser 1 dernier acompte en 2010 à l'agence de l'eau.

I. **FINANCES**

2. Adhésion au PACTE 57 AMENAGEMENT 2009-2011

Le Programme d'Aide aux Collectivités Territoriales de Moselle – PACTE 57 a été instituée dès 2009 pour une période de 3 ans jusqu'à fin 2011, en remplacement des différents dispositifs existants : PDAU, SACR, Barème-Cadre et PADTM.

Il se décline suivant trois types de contrats thématiques :

- le Contrat AMENAGEMENT ;
- le Contrat ENVIRONNEMENT ;
- le Contrat PATRIMOINE.

Ce nouveau système d'aide présente différentes modalités d'aide selon le type de collectivités : communes, communauté de communes et communauté d'agglomération.

Les projets présentés au titre du Contrat Aménagement sont limités à 4 projets structurants répondant à une priorité départementale. L'inscription des projets à ce contrat implique au préalable l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au PACTE 57 Aménagement 2009-2011.

Le Contrat Environnement finance les opérations relatives à l'assainissement, l'alimentation en eau potable, les cours d'eau et zones humides et enfin, les milieux naturels et espèces remarquables ; il n'apporte pas de limitations dans le nombre de projets à déposer par la collectivité. Il en est de même pour le Contrat Patrimoine, qui soutient les opérations de restauration, de conservation, de mise en valeur des objets et édifices.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Forbach au PACTE 57 Aménagement 2009-2011.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, à l'unanimité

- autorise le Président à signer la convention d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Forbach au PACTE 57 Aménagement 2009-2011.

I. **FINANCES**

3. Constitution d'une provision pour compte-épargne temps

Le compte épargne temps a été créé par décision du conseil en date du 29 septembre 2005 et permet aux salariés qui ne peuvent poser leurs congés ou RTT à temps de les épargner, dans la limite de 22 jours par an.

Or, cette épargne a un coût, qu'il convient de provisionner, conformément au principe de sincérité des comptes.

Au 02/02/2010 (valeur 31/12/2009), la situation du compte épargne temps est la suivante ;

- nombre d'heures épargnées : 3 361 (soit un peu plus de 480 jours)
- valeur salariale correspondante : 146.053,61 €

Or, le principe de prudence doit conduire à la constitution d'une provision, qui sera réajustée chaque fin d'année, afin de ne pas faire peser sur un seul exercice le poids de cette charge lorsqu'elle se présentera.

Le Conseil Communautaire après avis favorable de la Commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale décide à l'unanimité

- d'autoriser la constitution d'une provision pour « risques et charges de fonctionnement courant » de 146.053,61 €
- de voter la dépense à imputer au BP 2010, chapitre 68 (régime des provisions semi-budgétaires).

I. FINANCES

4. Bâtiment relais et Hôtel d'entreprise : option régime de TVA

La Communauté d'agglomération a entrepris la création de 3 bâtiments, à vocation industrielle ou commerciale :

- ban de Forbach : Permis de Construire n° 05722709F0007 (Atelier relais)
- ban de Forbach : Permis de Construire n° PC05722708F0053 5 (Atelier relais)
tous deux d'une surface nette de 1.423,72 m²
- ban de Behren-Lès-Forbach : Permis de Construire n° 05705809I0012 (Hôtel d'entreprise) pour une surface nette de 1.187 m²

Compte-tenu de leur vocation, ces immeubles ne peuvent bénéficier du FCTVA. Aussi, il est proposé d'opter pour le régime de droit commun et de les faire entrer dans le champs d'application de la TVA, de sorte à ce que les loyers où les ventes (éventuellement) supportent la TVA (ce qui permet de récupérer celle avancée sur les investissements).

Le Conseil Communautaire après avis favorable de la Commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale décide à l'unanimité

- d'opter, pour les trois ensembles immobiliers ci-dessus désignés, pour le régime de TVA de droit commun.

I. FINANCES

5. Crédit Bail Schoeneck – modification du preneur

Par délibération du 21 Janvier 2010 le conseil communautaire a autorisé la location à la Société STOCKAM d'un bâtiment industriel à Schoeneck (en crédit bail).

Or, le preneur a constitué une SCI (SCI du Puits IV), pour la réalisation de ce contrat.

Il est demandé au Conseil d'autoriser cette modification sachant que les autres clauses restent inchangées.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de substituer la SCI du Puits IV dans les droits acquis par délibération du conseil en date du 21 janvier 2010.

I. **FINANCES**

6. Conservatoire : partenariat avec les écoles de l'agglomération – modalités

Le conservatoire de Musique et de danse est régulièrement sollicité par les établissements scolaires de l'agglomération afin de monter des projets avec les élèves.

Ces interventions répondent à un besoin des professeurs des écoles sachant qu'ils doivent réaliser avec les enfants des projets culturels, et permettent au conservatoire de faire découvrir des instruments, voire, dans le meilleur des cas, de recruter des élèves pour la rentrée suivante ;

Aussi, considérant que ce partenariat est profitable aux 2 établissements, il est proposé que les coûts des professeurs engagés sur ces dispositifs soient pris en charge pour moitié par l'agglomération, et donc, refacturés pour l'autre moitié.

Par ailleurs, l'agglomération met à disposition les instruments tandis que l'école met à disposition une salle si nécessaire.

Il vous est demandé d'autoriser la facturation aux écoles de la moitié du coût horaire des professeurs engagés dans ces dispositifs (base heure supplémentaire d'enseignement) et d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer des conventions reprenant les modalités décrites ci-dessus avec les écoles du secteur de l'agglomération intéressées.

Le Conseil Communautaire après avis favorable de la commission des Finances, du Budget et de l'administration générale décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à conclure des partenariats avec les écoles dans les conditions précitées.

I. **FINANCES**

7. Recensement des marchés passés en 2009

L'arrêté du 8 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics impose la publication, au premier trimestre de chaque année, des marchés conclus l'année précédente.

La liste des marchés attribués en 2009 est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire

- prend acte de la publication des marchés conclus en 2009.

PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2009 (ART 133 du CODE DES MARCHES PUBLICS) – ANNEXE (1/2)

TYPE	objet	date	titulaire	code P	montant	
TRANCHE DE PRIX : 20 000 € HT à 49 999,99 € HT						
FOURNITURES	SPA Forbach - Fourniture et pose grillages	24-janv.	REGIE DE QUARTIERS	57600	26 972,00	
	Piscine - robot, aspirateur sous-marin	16-mars	MARINER 3S France	57130	20 500,00	
	SPA - fourniture et pose grillage	25-mars	REGIE DE QUARTIERS	57600	22 551,84	
	STEP KERBACH : groupe électrogène	9-oct.	VEOLIA EAU	57600	28 000,00	
TRAVAUX	SECOFA - démolition bâtiment	6-mars	XARDEL DEMOLITION	54340	18 490,00	
	FORBACH-Bruch - installation d'un serpresseur	24-mars	VEOLIA EAU	57600	38 573,33	
	STIRING-WENDEL - renouv. conduite et branch.rue de la Ferme	1-avr.	VEOLIA EAU	57600	34 326,10	
	BOUSBACH - installation surpresseur rue Jeanne-d'Arc	23-avr.	VEOLIA EAU	57600	41 573,33	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 2 : Dallage	18-mai	INTERSOL	57070	29 231,00	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 5 : Serrurerie -Porte sectionnelle	18-mai	FLON ALAIN	57730	21 967,00	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 10 : Plomberie - Sanitaire	18-mai	HOULLE	57206	24 424,00	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 11 : Chauffage - Gaz - Ventilation	18-mai	HOULLE	57206	43 014,00	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 12 : Electricité	18-mai	SOVEC	57600	48 222,00	
	Piscine -installation clôture extérieure	28-mai	SCHWERTZ	57930	24 115,50	
	Usine Simon : réfection étanchéité bâches	9-juil.	FM TOITURE	57515	30 157,00	
	Raccordement du musée de la mine au Haut Débit	14-sept.	SOGEA	54703	31 350,00	
	BEHREN, rue de la Chapelle : renforcement collecteur	12-nov.	TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY	57980	24 758,00	
	STIRING-WENDEL, renouv. cond. et branch. rue du Puits Simon	16-nov.	VEOLIA EAU	57600	75 246,52	
	SPICHEREN, renouv. Branchement rue de Mars	25-nov.	VEOLIA EAU	57600	20 158,70	
	BEHREN, réhabilitation de la déchèterie	14-déc.	SGB	57540	33 810,08	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 2: Dallage	15-déc.	INTERSOL	57070	29 231,00	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 5 : Serrurerie - Portes sectionnelles	15-déc.	FLON ALAIN	57730	21 582,00	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 11 : Chauffage - Gaz - Ventilation	15-déc.	DORKEL	57600	33 878,00	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 12 : Electricité	15-déc.	SOVEC	57600	43 965,14	
	SIMBACH, gestion des ouvrages d'assainissement	23-déc.	VEOLIA EAU	57600	22 860,00	
	SERVICES	Stations d'épuration : assistance technique	17-août	LOREAT	57645	21 690,00
		Maîtrise d'oeuvre - Itinéraire cyclable Liaison Morsbach / Ebring	4-déc.	GUELLE & FUCHS	57600	27 000,00
TECHNOPOLE FORBACH SUD : viabilités hivernales		18-déc.	EUROVIA	57600	30 250,00	
EUROZONE : viabilités hivernales		18-déc.	EUROVIA	57600	28 700,00	
TRANCHE DE PRIX : 50 000,00 € HT à 89 999,99 € HT						
TRAVAUX	SECOFA - traitement de sol	12-mars	SATRA	57460	67 686,00	
	SECOFA - aménagement atelier communautaire	12-mars	SGB	57540	74 359,82	
	SPICHEREN - réhabilitation château d'eau	30-mars	RESINA	75440	62 144,99	
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 3 : Charpente métallique	18-mai	HOUPERT	57340	88 992,00	
	TRONCON BEHREN - BOUSBACH : réhabilitation canalisation	3-juil.	ART Europe	35310	56 351,75	
	STIRING-WENDEL : rue Puits Simon, renouv. conduite et branch.	16-nov.	VEOLIA EAU	57600	75 246,52	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 3 : Charpente métallique	15-déc.	HOUPERT	57340	85 050,00	
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 6 : Menuiserie extérieure alu	15-déc.	POSE TOUTES FERMETURES	57220	65 531,00	
SERVICES	Maîtrise d'œuvre - Construction Hôtel d'Entreprises Forbach	26-juin	ESPACE ARCHITECTURE	57507	88 200,00	

PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2009 (ART 133 du CODE DES MARCHES PUBLICS) – ANNEXE (2/2)

TYPE	objet	date	titulaire	code P	montant
TRANCHE DE PRIX : 90 000,00 € HT à 134 999,99 € HT					
TRAVAUX	ATELIER RELAIS 1 - Lot 6 : Menuiserie extérieure alu	18-mai	FENETRES SCHMITT	57460	95 370,00
	BOUSBACH, rue de l'Ecole : rempl. conduite et reprise branchem.	28-sept.	SATRA	57460	91 984,00
TRANCHE DE PRIX : 135 000,00 € HT à 209 999,99 € HT					
TRAVAUX	ATELIER RELAIS 1 - Lot 1 : Gros-Œuvre	18-mai	ALBIZZATI	57740	150 000,00
	ATELIER RELAIS 1 - Lot 4 : Couverture, Bardage	18-mai	EBI	57365	153 072,78
	Renforcement APE PETITE-ROSSELLE (rue du Parc et STIRING WENDEL (rue du Bois)	15-juil.	EUROVIA	57600	168 988,20
	FORBACH - rue Jean prouvé - Travaux de voirie	6-août	S.G.B.	57540	168 716,23
	BOUSBACH, remplacement conduite rues du Pont et De Gaulle	21-sept.	SATRA	57460	164 992,00
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 1 : Gros-œuvre	15-déc.	ALBIZZATI	57740	139 800,00
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 4 : Couverture - Bardage	15-déc.	ZILLHARDT STAUB	57670	150 701,75
TRANCHE DE PRIX : 210 000,00 € HT à 999 999,99 € HT					
TRAVAUX	ATELIER RELAIS 1 - Lot 14 : V.R.D.	18-mai	EUROVIA	57602	309 176,91
	PETITE-ROSSELLE, réalisation d'un itinéraire cyclable	5-oct.	SGB	57540	272 740,90
	ATELIER RELAIS 2 - Lot 14 : V.R.D.	15-déc.	EUROVIA	57602	298 970,76

II. RESSOURCES HUMAINES

1. Tableau des emplois

Il est proposé de transformer deux postes afin de permettre l'avancement de grade de 2 agents communautaires.

Le Conseil Communautaire après avis favorable de la Commission des Finances, du Budget et de l'Administration Générale, après avis favorable du Bureau décide à l'unanimité

- de modifier, à compter du 1^{er} mars, le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi	Nouveaux
- Rédacteur principal	1
- Rédacteur	-1
- Adjoint Administratif principal 1ère classe	1
- Adjoint administratif principal 2ème classe	-1

III. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Transport urbain

1.1 Création d'une régie constituée en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial et adoption de ses statuts

LE PRESIDENT EXPOSE

Qu'en application de l'article L. 1412-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 12 du décret n°85-891 du 16 août 1985, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France dispose de la possibilité d'exploiter directement des services publics à caractère industriel et commercial, et en particulier le service public des transports urbains.

Qu'en application du décret n°85-891 du 19 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, la Collectivité est tenue de faire un choix sur la catégorie de régie devant être retenue pour l'exploitation directe du service de transport.

Que pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a le choix, entre la régie dotée de la seule autonomie financière et la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Qu'en raison de la volonté de la Communauté d'Agglomération de permettre au service de conserver une gestion adaptée au caractère industriel et commercial du service, le choix de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale est privilégié sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Qu'il revient au Conseil Communautaire de créer cette régie en vertu des dispositions des articles L. 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et 12 du décret n°85-891 du 19 août 1985.

Qu'afin d'être en mesure de proposer un service public performant aux usagers le plus rapidement possible, il est souhaitable de fixer la date de création de la régie au 26 février 2010.

Qu'il est proposé de nommer cette régie "Régie des Transports de l'Agglomération Forbach Porte de France".

Qu'en application de l'article 12 du décret n°85-891 du 19 août 1985, il appartient au Conseil Communautaire, simultanément à la création de la régie, d'en adopter les statuts.

Qu'il appartient également au Conseil Communautaire de fixer le montant de la dotation initiale de la régie qui représente, conformément à l'article R. 2221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature ou en espèce effectués par la Collectivité, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition.

Que compte tenu de la nécessité de créer la régie afin d'effectuer les formalités de création permettant son fonctionnement effectif.

Que compte tenu des délais inhérents à la procédure de dissolution de la S.A.E.M. Forbus, il n'est pas possible de doter immédiatement la future régie des biens matériels de transports. La dotation initiale proposée est de 5 000 € destinés à couvrir les frais liés aux démarches de création de la régie.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17/02/2010, favorable à la création de la régie,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22/02/2010, favorable à la création de la régie,
Annexes

- Membres du Conseil d'Administration
- Statuts
- Fiches horaires

Le Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire et du Bureau décide à l'unanimité

- De créer, pour gérer le service public des transports urbains, une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale constituée en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dénommée "Régie des Transports de l'Agglomération Forbach Porte de France".
- De fixer la date de création de la régie au 26 février 2010.
- De confier à cette régie l'exploitation des services de transports urbains.
- De désigner au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial susvisé les membres désignés en annexe à la présente délibération.
- D'adopter pour cette régie les statuts figurant en annexe de la présente délibération.
- De fixer le montant de la dotation initiale à 5 000 €.
- D'autoriser la S.A.E.M. à continuer à exploiter le service de transports jusqu'à la réalisation des formalités administratives de création de la régie, afin d'assurer la continuité du service public.

III. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Transports

1.2. Dissolution de la SAEM Forbus : mandat aux représentants de la Communauté d'Agglomération

Par délibération du 15 novembre 1991, le Syndicat Intercommunal des Transports de l'Est Mosellan (S.I.T.E.M.) avait décidé de constituer la S.A.E.M. Forbus Intercity, qui a pour objet « l'exploitation et la gestion de services de transports de voyageurs à l'intérieur du périmètre de transports urbains ».

La Communauté d'Agglomération, qui a remplacé le S.I.T.E.M., dispose actuellement de 8 sièges au sein du Conseil d'Administration et détient près de 72% du capital de la S.A.E.M. Forbus Intercity.

Celle-ci est appelée à être dissoute, suite à la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil Communautaire a fait le choix d'exploiter le réseau de transport urbain en régie constituée en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser son représentant au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A.E.M. Forbus Intercity à voter la dissolution de celle-ci, dès lors qu'aura été porté à la connaissance des actionnaires l'ensemble des conditions, notamment financières, relatives à cette opération.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

- D'autoriser son représentant au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la S.A.E.M. à voter la dissolution de la société une fois que seront connues les conditions précises de cette dissolution.

III. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Transports

1.3. Exploitation des services de transport scolaire transférés par le Conseil Général

Au titre de la compétence transport scolaire déléguée par le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération a en charge l'organisation et le financement de 8 circuits de transport scolaire couvrant la desserte du collège Hérapel et le transport vers les établissements de Behren-Lès-Forbach, Forbach, Schoeneck et Stiring-Wendel des élèves domiciliés à Bousbach et Kerbach.

Par délibération du 10 juin 2009, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer avec les transporteurs titulaires précédemment des contrats avec le Conseil Général des conventions d'exploitation pour une période transitoire de 4 mois, soit jusqu'à fin 2009.

Considérant les délais de procédure pour la mise en place des nouveaux marchés, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président, par délibération du 26 novembre 2009, à signer avec les transporteurs un avenant de prorogation jusqu'au 13 février 2010.

Le délai accordé par cet avenant n'ayant pas permis de lancer la consultation des nouveaux marchés, une prolongation jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux contrats est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser que ces conventions soient prolongées jusqu'à la mise en application des nouveaux marchés, aux mêmes conditions financières.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau décide à l'unanimité

- D'autoriser la prorogation de ces conventions par voie d'avenant jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux marchés
- D'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

III. AMENAGEMENT DE L' ESPACE COMMUNAUTAIRE

2. Conventions de l'EPF de Lorraine

2.1. Pied du terril Wendel

Par délibération du 30 mai 2007, le Conseil Communautaire autorisait le Président à signer, avec l'EPF de Lorraine, une convention foncière cadre par laquelle cet établissement public apportait son concours aux collectivités pour maîtriser foncièrement des territoires à enjeu listés en annexe 2 pour les sites urbains et en annexe 3 pour les sites à acquérir de Charbonnages de France.

Cette convention était signée le 22 juin 2007, en précisant qu'à cette date aucune collectivité ne s'était engagée sur les biens de Charbonnages de France.

Par délibérations des 28/06/2007, 13/09/2007 et 20/09/2007, les conseils municipaux de Petite-Rosselle, Schoeneck et Forbach s'engageaient respectivement pour le bassin Saint Charles, la carrière Simon et le terril Wendel.

Le Conseil Communautaire prenait acte de ces positions lors de la séance du 2 octobre 2007.

Dans le cadre de la rétrocession à la Ville de Forbach du site de la Carrière Centrale, l'EPF de Lorraine propose une convention tripartite de mise à disposition du pied de talus du terril Wendel qui a bénéficié d'aménagements contigus à ceux de la Carrière.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer la convention
- de signifier à l'EPF que les communes précitées sont les interlocuteurs compétents pour les sites de l'annexe 3.

III. AMENAGEMENT DE L' ESPACE COMMUNAUTAIRE

2. Conventions de l'EPF de Lorraine

2.2. Petite-Rosselle – Atelier Central

Par délibération du 2 juillet 2009, le Conseil Communautaire a demandé l'inscription, à l'annexe 2 de la convention foncière cadre de l'EPF de Lorraine, du site de l'atelier central à Petite-Rosselle.

L'EPF propose, pour ce site, une convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle, phase n°2 de la démarche en vue de la préemption.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention tripartite déjà signée par le Maire de Petite-Rosselle.

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Technopôle de Forbach Sud : compte-rendu annuel du concessionnaire au 31.12.08 – 2^{ème} lecture

La SEBL, concessionnaire de la ZAC technopôle de Forbach-Sud avait fourni, par lettre du 09 octobre 2009, le compte-rendu annuel d'activités, arrêté au 31.12.08.

Le Conseil Communautaire avait pris acte de ce document par délibération du 26 novembre 2009 mais avait refusé le nouvel avenant de prolongation de la concession proposé par la SEBL.

Par lettre du 16 février 2010, la SEBL fournit un nouveau document faisant apparaître une prévision globale de dépenses de 19.863.645 € TTC, dont 17.186.789 € TTC réalisées au 31/12/08.

La participation de la Communauté est fixée à 10.291.596 €.

SEBL propose un avenant 7 à la convention publique d'aménagement et un avenant 1 à la convention financière du 14 décembre 2007, prévoyant le versement d'une avance de trésorerie de 1.130.000 €, permettant le démarrage des travaux d'extension de la 3^{ème} tranche et de réalisation du giratoire sur la RD 30C.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité

- d'adopter le compte-rendu annuel d'activités arrêté au 31.12.2008, deuxième version présentée par la SEBL,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant 1 à la convention financière du 14.12.07 et l'avenant 7 à la convention publique d'aménagement du 14.08.1991.

V. ENVIRONNEMENT

1. Point Info-Energie

Un point info-énergie est un lieu où les particuliers peuvent obtenir gratuitement des informations objectives sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il est animé par un conseiller, dont la mission consiste principalement à recevoir et traiter les demandes d'information et de renseignements, développer des programmes d'animation et participer à des manifestations.

Les informations fournies portent sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité énergétique, l'habitat basé sur une meilleure qualité environnementale, ainsi que les orientations retenues en matière de politique énergétique locale, régionale et nationale.

Depuis février 2007, la Communauté d'Agglomération accueille dans ses locaux un espace info-énergie animé par le CALM, dans le cadre d'une convention avec celui-ci, l'ADEME et les intercommunalités de Cattenom et Rombas, chacune des intercommunalités finançant le fonctionnement du poste à hauteur de 10 000 € par an. Cette convention, d'une durée de 3 ans, prévoit deux permanences mensuelles au siège de la Communauté d'Agglomération. Elle arrive à échéance en février 2010.

Des discussions ont été menées au cours de l'année 2009 afin de mettre en place un espace info-énergie identifié «Moselle-est», qui serait partagé entre la Communauté d'Agglomération et le SCOT de l'arrondissement de Sarreguemines. Ces discussions ont permis d'aboutir au projet décrit ci-dessous :

- Porteur de l'EIE : ADIL et non plus le CALM
- Siège de l'EIE : Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (antenne à Sarreguemines)
- Temps de présence du conseiller partagé entre les deux intercommunalités

- Permanence hebdomadaire de deux jours au lieu de la permanence actuelle de deux heures par quinzaine
- Durée de la convention : 3 ans
- Plan de financement :

EIE MOSELLE EST - BUDGET PREVISIONNEL - PRODUITS			
	2010	2011	2012
CONSEIL GENERAL*	8 333.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
CONSEIL REGIONAL*	8 333.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
ADEME*	16 666.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
CA FORBACH PORTE de France	10 084.00 €	9 787.50 €	10 635.00 €
SCOT Arrondissement de Sarreguemines	10 084.00 €	9 787.50 €	10 635.00 €
TOTAL SUBVENTIONS D'ACTIVITE	53 500.00 €	59 575.00 €	61 270.00 €

Ce projet permet à la Communauté d'Agglomération de renforcer le rôle du point info-énergie sans augmenter sa contribution

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau décide à l'unanimité

- D'autoriser le Président à signer la convention régissant les conditions financières et pratiques du fonctionnement de l'EIE
- D'autoriser le versement de la contribution financière à l'ADIL.

VI. ASSAINISSEMENT

1. Forbach : collecteur rue Bauer – rue des Moulins

Par délibération du 14 février 2008, le Conseil Communautaire autorisait la constitution d'un groupement de commande permettant à la Communauté et à la Ville de Forbach de réaliser concomitamment la réhabilitation du collecteur entre les rues Bauer et des Moulins et des aménagements du bassin Schoeser.

Une forte opposition de certains riverains a conduit à ajourner le projet communautaire dont une nouvelle version est encore en étude.

Cependant la Ville de Forbach ayant décidé la réalisation de ses travaux, il est proposé, de réaliser la partie du collecteur dans l'emprise du bassin afin de ne pas y revenir ultérieurement.

Cette partie inscrite comme tranche conditionnelle de l'appel d'offres réalisée par la Ville s'élève à 133 815,75 €HT, suivant offre retenue de l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Bureau, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de prise en charge par la Communauté de la tranche conditionnelle correspondant à la réalisation du collecteur communautaire dans l'emprise du bassin,
- d'imputer la dépense sur les crédits à ouvrir du budget assainissement 2010.

VII. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un représentant au sein du Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du Musée de la Mine

Il appartient au Conseil Communautaire de désigner un nouveau représentant appelé à siéger au sein du Syndicat Mixte de Création et de Gestion du Musée de la Mine en remplacement de Monsieur Joseph KLOSE, délégué titulaire décédé.

Aux termes de l'article L.5211-7-I du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable par transfert de l'article L.5711-1), les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur Yves LUDWIG est élu à l'unanimité pour siéger au sein au du Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du Musée de la Mine en tant que délégué titulaire.

VII. ADMINISTRATION GENERALE

2. Marchés passés en délégation – information de l'assemblée

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés en procédure adaptée (pour la période du 01/11/2009 au 31/01/2010) qu'il a signés en vertu de la délégation donnée par le Conseil.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette information, dont la liste est annexée à la présente.

Liste des Marchés passés en délégation (annexe à la délibération du 25/02/2010)

Budget	LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
ASSAINISSEMENT	Gestion ouvrages du Simbach	VEOLIA EAU	22 860,00 €
	Behren, rue de la Chapelle : renf. Collecteur	TRAVAUX PUBLIC KLEIN GUY	24 758,00 €
	Farschviller, exploitation du poste de relevage	VEOLIA EAU	6 750,00 €
	Entretien et surveillance réseaux Simbach	SORELIFE	35 000,00 €
EAU POTABLE	Bousbach, raccord. branchements rue du Pont	VEOLIA EAU	12 501,04 €
	SW, renouv. cond.et branch. rue du Puits Simon	VEOLIA EAU	75 246,52 €
	Spicheren, renouv. branchement rue de Mars	VEOLIA EAU	20 158,70 €
	Spicheren, renouv. conduite rue de Mars	VEOLIA EAU	5 856,27 €
DECHETS MENAGERS	Réhabilitation déchetterie de Behren les Forbach		
	LOT 1 : Génie-civil, VRD	SGB	33 810,08 €
	LOT 2 : Clôture	WEYLAND Parcs et Jardins	15 223,20 €
	LOT 3 : Système anti-intrusion	E.T.A.	8 513,59 €
	LOT 4 : Local du gardien	SGB	47 000,00 €
	LOT 5 : Local DMS	AGEC	17 950,00 €
BUDGET PRINCIPAL	Réseaux cyclables		
	MOE, liaison Morsbach / Ebring	GUELLE & FUCHS	27 000,00 €
	Etude signalétique touristique et jalonnement	ALAIN BEHR CONSULTANT	9 520,00 €
	Hôtel de Communauté		
	Mur mobile salle de réunion	BKM AGENCEMENT	10 210,00 €
	Ecole de musique		
	Logiciel	PROXIM SOLUTION	5 472,00 €
	Aménagement atelier communautaire		
	Sanitaires	DORKEL	18 307,00 €
	Modifications alimentation électrique	SOVEC	14 717,92 €
	Zones d'activités		
	Technopole Forbach Sud : viabilités hivernales	EUROVIA	30 250,00 €
	Eurozone : viabilités hivernales	EUROVIA	28 700,00 €
	Pépinière d'entreprises : mobilier	BURO CONSEIL	14 712,00 €
	ATELIER RELAIS 2 :		
	LOT 1 : Gros-œuvre	ALBIZZATI	139 800,00 €
	LOT 2 : Dallage	INTERSOL	29 231,00 €
	LOT 3 : Charpente métallique	HOUPERT	85 050,00 €
	LOT 4 : Couverture - Bardage	ZILLHARDT STAUB	150 701,75 €
	LOT 5 : Serrurerie - Portes sectionelles	FLON ALAIN	21 582,00 €
	LOT 6 : Menuiserie extérieure alu	POSE TOUTES FERMETURES	65 531,00 €
	LOT 7 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds	PETROVIC	16 097,00 €
	LOT 8 : Menuiseries intérieures	MENUISERIE TRIPODI	14 450,00 €
	LOT 9 : Carrelage - Faïence	SAVO	10 834,75 €
	LOT 10 : Plomberie - Sanitaire	HOY	17 706,00 €
	LOT 11 : Chauffage - Gaz - Ventilation	DORKEL	33 878,00 €
	LOT 12 : Electricité	SOVEC	43 965,14 €
	LOT 13 : Peinture - Revêtement de sol	APPEL	12 656,30 €
	LOT 14 : V.R.D.	EUROVIA	298 970,76 €
	Piscine		
	Installation 8 sèches-cheveux	FUTURA PLAY	5 200,00 €
	Installation estrade podium	MENUISERIE TRIPODI	5 924,41 €
	Révision système de traitement chlore	PISCINES ELECTRON. SERVICES	13 460,58 €
	Installation sondes analyses de l'eau	PISCINES ELECTRON. SERVICES	8 513,31 €
	Divers		
	AMO, passage en régie	EREA CONSEIL	16 722,41 €
	SPA, MOE construction cehnil	MINAIRE & PIERRON	15 000,00 €

**Toutes les pièces annexes peuvent être consultées au service des assemblées
de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.**